

### **Point N° 1 - ADOPTION D'UNE CHARTE ÉTHIQUE DE L'ÉLU**

L'objectif de cette charte est tout à fait louable puisqu'il doit permettre une meilleure compréhension, de la part des élus comme des citoyens, des droits et devoirs de l'équipe municipale, ainsi qu'une meilleure transparence dans les prises de décision et la gestion des affaires de la ville.

Nous n'avons jamais trop de démocratie, donc tout outil bien conçu est le bienvenu. C'est un signal important envoyé par le nouveau conseil municipal, puisque jusqu'alors, seule la charte légale, beaucoup plus limitée et parfois très floue, s'imposait à Rezé. C'est une avancée prometteuse. Nous sommes d'autant plus satisfaits de cette proposition que nous nous sommes associés à Rezé Citoyenne pour la rédaction de cette charte, qui répond à un certain nombre de nos attentes. Cette charte éthique de l'élu sera donc consultable sur le site de la ville. Nous souhaitons qu'elle puisse aussi être modifiable, que ce soit à la demande d'élus comme des Rezéens.

### **Point n°8 : Renouvellement des emplois de cabinet**

Historiquement, la ville de Rezé fonctionnait sans direction de cabinet du maire. Le dernier municipal a vu cette fonction occupée pour la première fois, avec un tandem directeur de cabinet - assistante.

La nouvelle équipe municipale propose un fonctionnement différent, avec deux postes dans une configuration remaniée. Sans relation hiérarchique entre eux, référant directement au maire, et au service des élu·es de Rezé pour leur permettre de remplir au mieux leurs délégations et leurs diverses fonctions.

Nous notons le maintien d'une enveloppe budgétaire équivalente qui se traduit dans les faits par une harmonisation des rémunérations entre les deux emplois.

Nous approuvons cette proposition et observerons dans les temps à venir son application concrète pour les élu·es de la ville.

### **Point N° 9 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Au début du mandat précédent, les groupes de la droite et du centre de l'époque avaient fait la demande d'une modification de la présentation de ces tableaux. Depuis, les suppressions et créations de postes se font face quand elles concernent un même domaine. Une amélioration de lisibilité bienvenue, mais insuffisante pour prendre pleinement conscience de l'évolution du nombre et de la qualité des emplois proposés par la ville.

C'était déjà le sens de nos interventions sur ce même thème aux conseils municipaux de février et juin cette année.

Bien sûr, ces tableaux reflètent une évolution quotidienne qui n'attend pas le conseil municipal : les suppressions puis créations de poste associées sont ainsi souvent le reflet de la nomination d'agents

de grade différent ou d'une évolution, c'est entendu. On nous assure cette fois-ci qu'il n'y a globalement pas de suppression de postes, mais sur ce tableau pour nous le compte n'y est pas, si l'on additionne simplement les créations d'un côté et les suppressions de l'autre.

Les suppressions sans création en regard, notamment, nous interrogent. Par exemple la suppression d'un poste de menuisier, adjoint technique principal à temps complet ; un travail non soumis à une quelconque saisonnalité, et qui nous semble d'autant plus essentiel quand on connaît le patrimoine bâti de la ville et les besoins qui en découlent. Est-ce qu'un remplacement est prévu à terme, éventuellement sur un grade différent, ou bien s'agit-il d'une suppression nette d'un poste ? Merci par avance pour les compléments d'information que vous pourrez apporter sur ce point.

Nous réitérons donc notre demande de clarifier la présentation de l'évolution des effectifs, notamment en faisant apparaître simplement l'évolution réelle des effectifs totaux et des postes occupés, chaque fois qu'une délibération de ce type est présentée en conseil municipal. On entend que la nouvelle équipe n'a pas pu immédiatement se pencher sur l'intégralité des sujets. Nous choisirons donc cette fois de faire confiance à la parole du groupe majoritaire.

Néanmoins, nos remarques ont déjà été faites sur ce point à plusieurs reprises. C'est pourquoi à l'avenir notre approbation des futures évolutions des effectifs dépendra de leur présentation claire, explicitée, et de leur mise en perspective.

#### **Point N° 10 - PRIME EXCEPTIONNELLE PERSONNELS SSIAD**

Les élu.e.s Rezé à Gauche Toute s'étaient déjà exprimés à ce sujet lors du conseil municipal du 11 juin dernier.

Il est logique pour notre groupe politique d'approuver cette prime. Il serait incompréhensible, pour des élu.es de Rezé à Gauche Toute, de ne pas approuver un avantage salarial qui reconnaît et récompense le professionnalisme des personnels exposés durant la crise sanitaire que nous traversons.

A cette prime, doit s'ajouter une réflexion de fond, avec les personnels et leurs représentants, sur l'amélioration des conditions de travail dans cette période particulière, et après dans la durée. L'attribution de cette prime ne doit pas masquer les revendications portées, depuis de longues années, par le secteur sanitaire et médico-social, aussi bien par les agents de la fonction publique que par les salarié-es du secteur privé, associatif ou non, à savoir : augmentation des salaires, amélioration des conditions, augmentation des effectifs, approvisionnement matériel en quantité suffisante (notamment masques...), ...

Par ailleurs, le dispositif COPAVI a été mis en œuvre par la précédente majorité municipale. RàGT en avait souligné les inconvénients, entre autre pour les personnels. Il révèle en effet aujourd'hui des inégalités de traitement au sein des personnels.

Comme lors du conseil municipal du 11 juin, nous nous demandons encore : quid des primes pour les personnels des partenaires privés ou associatifs du dispositif ?

Il nous paraît donc indispensable de remettre en cause ce dispositif.

De même d'autres personnels ont été sollicités et exposés durant la période de la crise mais ne bénéficieront pas de cette prime exceptionnelle (sauf erreur de notre part, on peut citer par exemple les personnels de l'ARPEJ).

Enfin, nous remarquons que le montant de la prime versée aux personnels de la mairie a été inférieur à celle des personnels des SAAD et SSIAD. Sans doute a-t-il été considéré que les

personnels du SAAD et du SSIAD ont été plus exposés que les autres personnels bénéficiant d'une prime ? Merci de nous préciser cela si vous le pouvez.

### **Point N° 11 - RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DE MAISONS EN LOGEMENTS POUR LES MENS**

Ce projet d'intégration des populations MENS sur la ville est l'illustration de choix politiques de bien-vivre ensemble que nous soutenons.

Nous reconnaissons l'implication et les efforts de la Ville, de la part des élus comme des services de la ville, et nous ne sous-estimons pas les difficultés auxquelles ils ont pu être confrontés. Mais nous nous interrogeons sur les résultats présentés. Sauf erreur de notre part, le projet avait pour ambition de loger les 40 familles dans les deux années qui suivraient. Vous nous annoncez 8 familles qui ont pu bénéficier de logements SAS, intermédiaire entre les terrains et des logements sociaux. Pour les 32 familles restantes, tout reste donc à faire. La proposition de rénovation des 3 maisons, qui permettra de loger 5 familles, s'appuie sur une opportunité de subventions de l'Etat. Quelles seront les suites données à ce projet d'inclusion des populations MENS, surtout si les subventions ne sont pas reconduites, et quel objectif de temps vous donnez-vous pour loger les familles encore installées sur les terrains ?

Par ailleurs, comme cela est signalé dans le livret, il est fait mention de la tension sur le logement social dans la métropole nantaise. Il nous semble nécessaire et urgent de reposer la question du logement social et de sa place dans les nombreux projets de construction dans la métropole.

Nous nous interrogeons aussi sur le nombre de logements d'urgence disponibles dans la ville. A cette interrogation, réactivée pendant le confinement de la population et face aux risques accrus de violences familiales, nous n'avons pas obtenu de réponse précise de la part de la mairie. Puisque nous avons évoqué la question de la transparence et de l'information à destination des Rezéennes et Rezéens, il nous semble que ces informations auraient toute leur place sur le site de la ville.

### **Point n°12 - PISCINE VICTOR JARA. Expérimentation d'une gratuité pour les usagers de plus de 60 ans sur la période estivale**

Nous manquons de temps pour apprécier pleinement ce dossier. Il nous semble que la demande de l'association Rezé Seniors portait sur un usage réservé d'une partie de l'équipement de la piscine, alors qu'ici la proposition porte sur une gratuité d'accès pour les publics au-delà d'un certain âge, sans garantie d'avoir des places dédiées. Nous comprenons les questions que pose cette demande, en terme d'accès éventuellement inégal des rezéennes et des rezéens à la piscine municipale selon leur âge, et ce d'autant plus que la jauge de public accueilli est actuellement fortement réduite, dans le cadre des mesures sanitaires de lutte contre le coronavirus. Néanmoins proposer en réponse une gratuité pour une tranche d'âge du public nous semble peu approprié. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vote. Nous suivrons cette expérimentation estivale et le bilan qui en sera tiré, afin de voir comment mieux accueillir dans cet équipement municipal l'ensemble des publics de la commune, selon leurs besoins. Et, pourquoi pas, de se réinterroger plus généralement sur le sens que l'on souhaite donner au principe de gratuité des services publics ?

### **QUESTION AU MAIRE SUR LA FERMETURE DU CABINET MÉDICAL DU CHATEAU**

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez sans doute, suite à la vente de leur cabinet, les six médecins généralistes exerçant au centre médical du Château de Rezé doivent arrêter leur activité en octobre prochain. Cette décision met les habitants du Château de Rezé en danger, par défaut d'accès à un suivi médical.

En effet, la plupart n'ont pas de moyens de locomotion pour se rendre à un cabinet plus éloigné. De plus, peu de médecins sur Rezé acceptent de nouveaux patients.

Aussi, nous demandons, si ce n'est pas déjà fait, que la mairie intervienne en urgence et fasse le maximum pour garder un centre médical avec des médecins qui veulent continuer à exercer, dans le quartier du Château de Rezé.

Des démarches ont peut-être déjà été entamées dans ce sens ?

### **Déclaration conjointe de Rezé Citoyenne et de Rezé à Gauche Toute**

Monsieur le Maire, cher·es collègues,

La ville de Rezé entretient depuis plus de dix ans des liens de coopération et d'amitié avec la Palestine, en particulier avec la Ville d'Abu Dis, dans la banlieue de Jérusalem. Sans relâche, la ville a réaffirmé sa solidarité avec le peuple palestinien dans la défense de son combat pour la création d'un État indépendant, viable et démocratique, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Et ce n'est malheureusement pas le chemin que prend Israël en voulant annexer un tiers du territoire palestinien.

C'est avec consternation et colère que nous avons appris le 30 juin l'arrestation de notre compatriote Salah Hamouri, avocat franco-palestinien qui défend les prisonniers et prisonnières politiques de Palestine, dont celles et ceux d'Abu Dis. Salah Hamouri se rendait à Jérusalem pour faire un test COVID-19 obligatoire, afin de prendre l'avion et rejoindre sa famille en France le 4 juillet, sachant que sa femme et son fils sont interdits de séjour en Israël.

Cette arrestation arbitraire s'inscrit dans un processus d'acharnement puisque c'est la troisième arrestation de Salah Hamouri depuis 2005 :

- Une première arrestation lui a fait passer plus de 6 ans dans les prisons israéliennes, de mars 2005 à décembre 2011.
- En août 2017, il est arrêté et placé à nouveau en détention administrative, c'est-à-dire sans inculpation et sans jugement. Il n'en sort que treize mois plus tard.
- De plus, le 20 mai dernier, il a fait l'objet d'une tentative d'enlèvement à Ramallah par les forces spéciales israéliennes.

En France, de nombreux comités de soutien se sont créés et mobilisés pour la libération de ce militant de la paix.

À Rezé, la ville s'est engagée de plusieurs manières dans la défense et le soutien de Salah Hamouri. Un vœu a été adopté en conseil municipal le 27 septembre 2017. Puis, en 2018, une bannière avec son portrait et celui d'Ahed Tamimi a été accrochée plusieurs mois sur le fronton de la mairie. Pour rappel, Ahed Tamimi est la jeune adolescente palestinienne qui, lors d'une manifestation en Cisjordanie en décembre 2017, a giflé un soldat israélien, et a été emprisonnée 6 mois pour ce geste. Et enfin, Salah Hamouri a été reçu à la mairie de Rezé le 23 janvier 2020, lors de sa venue au

Festival du Film Palestinien pour témoigner sur la situation des 5500 prisonniers et prisonnières politiques dont nombre d'habitants de la ville D'Abu Dis.

C'est avec un profond soulagement que nous avons appris le mardi 7 juillet la remise en liberté, sous conditions, de notre compatriote. C'est la mobilisation de nombreux élus parlementaires, élus en Loire-Atlantique —dont le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique Philippe Grosvalet—, mais aussi de nombreux citoyens, dont des Rezéennes et Rezéens ayant interpellé le Président de la République et le Ministre des Affaires Etrangères, qui a permis la pleine mobilisation des autorités françaises et sa libération.

Nous, élus rezéens, restons vigilants pour la liberté de circulation et de travail d'avocat de Salah Hamouri.